

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2025_129 - CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT D'INSTRUMENT POUR L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE À SAINT-YAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022_010 en date du 7 février 2022 portant approbation du projet d'établissement de l'école de musique intercommunale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-105 en date du 20 octobre 2022 donnant délégation d'approbation au Président de toute convention relative à « l'orchestre à l'école »,

Considérant la convention prise pour la mise en place d'un orchestre à l'école à Saint-Yan, par décision DP2024-071,

Considérant la convention prise avec l'association Orchestre à l'École pour la mise en place d'un parc instrumental, pas décision DP2025-050,

Considérant l'augmentation des effectifs des classes concernées par l'orchestre à la rentrée 2025-2026,

Considérant la nécessité de fournir à chaque élève un instrument de musique,

Considérant le projet d'avenant à la convention joint en annexe,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la convention entre l'association Orchestre à l'École et la Communauté de Communes Le Grand Charolais, ayant pour objet le prêt de 4 violons d'étude sur les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 11 décembre 2025,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**